

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle, conformément à l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que lors d'une séance tenue le 28 mai 2024, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le projet du 24^e règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

OBJET DE LA MODIFICATION ET LOCALISATION

Le présent règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé a pour objectif de revoir les dispositions relatives aux constructions accessoires pour les roulottes situées sur des terrains vacants dérogatoires existants à la veille de l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 22 de la M.R.C. d'Antoine-Labelle. La modification introduit également des dispositions pour permettre l'implantation de minimaison. Ces bâtiments sont assujettis à des conditions particulières.

Si ce projet de règlement entre en vigueur, toutes les municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle devront adopter des règlements de concordance afin de prévoir ou revoir les modalités entourant l'implantation des minimaisons, des roulottes et de leurs bâtiments accessoires, le tout conformément aux nouvelles dispositions prévues au document complémentaire.

CONSULTATION PUBLIQUE

Ce projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 18 juin 2024 à 14 h, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle, située au 405, rue du Pont, Mont-Laurier, Québec, J9L 2R6.

Le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé peut également être consulté aux heures normales de bureau auprès du secrétariat de chacune des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

Donné à Mont-Laurier ce 3 juin 2024.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim



Myriam Gagné